

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

CFVU**17 janvier 2025 - URN****Décision n°CFVU-2024-36****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

Désignations au sein du Conseil du service de santé étudiante (SSE) en formation élargie

- Vu l'article 5-1 des statuts du conseil SSE
- Vu la note en annexe

Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines Juridiques, Économiques et de Gestion

Caroline CINTAS 34

Bulletins blancs 2

Caroline CINTAS est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.*Désignation d'1 enseignant – Secteur Lettres et Sciences Humaines et Sociales*

Cindy CARREIN-LEROUGE 36

Abstention 0

Cindy CARREIN-LEROUGE est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.*Désignation d'1 enseignant – Secteur Sciences et Technologies*

Maria-Inès MORELLET 30

Bulletins nuls 6

Maria-Inès MORELLET est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.

Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines de Santé

Rachel MARION-LETELLIER	27
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	6

Rachel MARION-LETELLIER est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services
DAJS
direction.dajs@univ-rouen.fr
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la
commission de la formation et de la vie
universitaire
Séance du 17 janvier 2025

Objet : Désignation au sein du conseil de service universitaire de santé étudiante (SSE)

Texte de référence (visa) : statuts du service de santé étudiante de l'université

I. Attributions du conseil du SSE

Le conseil du SSE comporte une formation restreinte et une formation élargie.

La formation restreinte du SSE est consultée sur :

- Les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le CA de l'URN
- Le rapport annuel d'activité du service
- Les conventions liant le service à d'autres organismes extérieurs à l'URN

Elle approuve le règlement intérieur du service.

La formation élargie du SSE s'appuie sur l'expertise médicale du Médecin-Directeur du service pour assurer ses missions :

- participer à la définition des besoins de santé étudiante sur le territoire en lien avec les autres acteurs de santé et de prévention
- organiser la concertation dans le champ de la santé des étudiants du territoire.

II. Représentation et désignation des membres du conseil du SSE

Le conseil du SSE comprend notamment :

- 4 personnels enseignants élus à la CFVU de l'URN à raison d'1 par secteur électoral (secteur DJEG, LSHS, ST, Santé).

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.